

Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

Alors que la pandémie de Covid-19 s'essouffle, au moins pour l'instant, les producteurs de lait rencontrent des défis nouveaux et familiers, mais travaillent d'arrache-pied, tant au niveau politique que sectoriel, pour ouvrir la voie à des améliorations bien nécessaires de leur situation. Les agriculteurs et agricultrices ont dû faire face à de nombreuses tempêtes, depuis l'avènement des supermarchés discount et la pression à la baisse sur les prix des produits laitiers exercée par les détaillants et les transformateurs, l'abolition du système des quotas en 2015 et les attentes irréalistes de pouvoir être compétitif sur un marché mondial tout en couvrant les coûts et en engrangeant un revenu décent, jusqu'à des tendances plus récentes : la perspective d'un Pacte vert, le désir des consommateurs et consommatrices de plus de durabilité et la diminution de l'appétit pour la viande et les produits laitiers.

Le fil conducteur est la difficulté qu'ont les producteurs laitiers individuels, petits et grands, à contrebalancer le pouvoir de négociation des transformateurs et des détaillants. Ce n'est qu'ensemble, par l'intermédiaire d'associations régionales, nationales ou européennes comme l'European Milk Board, que les producteurs de lait ont une chance de faire pencher la balance en leur faveur. Toutefois, des initiatives ont vu le jour et ont disparu. En Allemagne, le récent « Agrardialog », lancé à l'initiative de l'industrie et des détaillants suite aux protestations des agriculteurs en 2019, n'a pas encore donné les résultats escomptés, malgré l'approche constructive des producteurs laitiers.

En fin de compte, seul un cadre politique solide, au niveau national et surtout au niveau de l'UE, peut engendrer le changement nécessaire, c'est-à-dire créer des conditions de marché qui renforcent la position du secteur primaire par rapport au secteur secondaire. Il convient de trouver un équilibre entre les solutions fondées sur le marché et les mesures de gestion qui permettent aux producteurs laitiers de couvrir leurs coûts et d'obtenir un revenu suffisant.

En ce qui concerne la durabilité et le bien-être animal, la reconnaissance de l'incapacité du marché à garantir seul une transition vers une meilleure protection du climat et de l'environnement doit être bien plus importante. Le « Pacte vert » ne fonctionnera que si les exploitations agricoles peuvent offrir des moyens de subsistance décents aux agriculteurs et si les efforts supplémentaires consentis par ces derniers sont rémunérés équitablement. À cette fin, un cadre politique efficace est nécessaire.

Au niveau national allemand, nous espérons que les signaux prometteurs du nouveau gouvernement se traduiront bientôt par des propositions concrètes. Au niveau européen, la réforme de l'Organisation commune des marchés (OCM) négociée par le Parlement européen et le Conseil européen dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE a donné quelques résultats positifs. Nous les soutenons, notamment, la réduction temporaire des volumes en temps de crise, mais nous ne pouvons pas nous en désintéresser tant que la mesure ne sera pas effectivement activée en cas de

Bulletin de l'EMB mars/avril 2022

- Les agriculteur.trice.s sont solidaires de tous ceux qui souffrent de la guerre en Ukraine
- « Diminution drastique » Indicateurs de marché (au 08/03)
Un prix de 50 cts / litre de lait : indispensable pour rémunérer le travail des éleveurs
- La hausse des prix met la production laitière sous pression
Nouveau record du prix du lait au producteur, mais les écarts de revenu qu'en dégagent les agriculteurs sont importants
- Des tendances dangereuses dans le secteur laitier letton
Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !
- Le Label bas carbone en France
QM+ : un scandale qui ne devrait plus nous surprendre !
Plus de bio - pas de problème?

Contact

EMB - European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935
Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org

besoin.

Dans cette édition de notre bulletin d'information, vous trouverez des informations sur les indicateurs de marché les plus importants. Nos collègues belges du MIG font le point sur une récente augmentation du prix du lait en 2021, qui s'est avérée insuffisante. Nos organisations membres suisses, BIG-M et Uniterre expliquent comment la baisse des prix du lait menace à terme la production, tandis que Kaspars Melnis, du Conseil de coopération des organisations agricoles lettones, évoque les disparités croissantes des prix d'achat du lait. Les collègues du BDM discutent, entre autres, d'une augmentation du prix du lait récemment convenue en Allemagne, qui – de manière problématique – ne s'applique qu'au lait certifié QM+, tandis que la Coordination Rurale se penche sur les détails du label bas-carbone en France.

J'espère que vous apprécierez la lecture de ce bulletin d'information !

Elmar Hannen, membre du conseil d'administration de l'EMB et du BDM

Les agriculteur.trice.s sont solidaires de tous ceux qui souffrent de la guerre en Ukraine

© Pixabay

L'European Milk Board appelle à une fin immédiate de la guerre en Ukraine. Nous condamnons avec fermeté l'attaque contre la souveraineté territoriale et les habitants d'Ukraine. Les agriculteur.trice.s sont solidaires de tous les

habitants de tous les pays qui souffrent de cette guerre.

Nous demandons aux laiteries de l'Union européenne de mettre fin à leurs exportations vers la Russie et d'envoyer leurs produits en Ukraine sous forme d'aide d'urgence. De la même manière, nous demandons à l'Union européenne de faire usage de sa position pour mettre fin aux exportations à destination de la Russie.

Comment pouvons-nous apporter notre aide ? Outre la participation aux manifestations organisées dans différents pays et appelant à la fin de la guerre, il est également possible de faire des dons de médicaments, de nourriture et de produits de première nécessité. Nous vous encourageons à faire don de tels produits aux organisations sérieuses dans vos divers pays.

Nous vous remercions de votre soutien !

Communiqué de presse de l'EMB du 4 mars 2022

« Diminution drastique »

Comme le montre une étude actuelle, les marges des producteurs et productrices de lait ont significativement baissé durant les 30 dernières années et sont même en grande partie devenues fortement négatives.

© EMB

Dans l'étude susmentionnée, le Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (BAL, Bureau d'agriculture et de sociologie agricole) a calculé les marges nette et brute ainsi que les performances économiques nettes I et II dans l'Union européenne pour les périodes entre 1989 et 2019 et entre 2004 et 2019, ces quatre types de marge permettant de donner une image claire des évolutions dans le secteur de la production laitière :

En 1989, la marge brute des producteurs de lait d'élevait à 21,98 centimes par kg de lait alors qu'en 2019 elle n'atteignait plus que 15,15 centimes par kg.

Marge brute = revenu total issu du lait + aides couplées liées au lait moins intrants et moyens de production et charges d'exploitation générales (sauf amortissements, salaires, fermages, intérêts [1] et impôts)

La marge nette atteignait quant à elle 12,36 centimes par kg de lait en 1989. En 2019, on n'obtenait plus que 4,17 centimes par kg de lait.

Marge nette = marge brute, mais avec déduction des amortissements, salaires, fermages, intérêts et impôts (ne comprend toutefois pas de rémunération pour les producteurs de lait/les personnes qui les aident)

En 1989, la performance économique nette I s'élevait à 3,79 centimes par kg de lait. Les premières valeurs négatives sont apparues à partir de 1995 ; en 2019 elle était largement inférieure à zéro, avec une valeur de - 4,96 centimes par kg de lait.

Performance économique nette I = marge nette, mais avec déduction d'un paramètre de revenu **simple** pour les producteurs de lait/les personnes qui les aident [2]

Entre 2004 et 2019 [3], la performance économique nette II est constamment négative et le déficit oscille entre 5,3 et 13,5 centimes par kg de lait.

Performance économique nette II = marge nette, mais avec déduction d'un paramètre de revenu **qualifié** pour les producteurs/les personnes qui les aident [4]

Cliquez [ici](#) pour consulter l'étude complète.

Pour Sieta van Keimpema, présidente de l'EMB, les résultats sont alarmants : « Les chiffres montrent une diminution drastique des marges des producteurs de lait, et ainsi un durcissement des conditions dans les exploitations. Il est clair que le secteur laitier a été mis sur une mauvaise voie durant les dernières décennies. »

Peu importe le type de marge que l'on analyse, lorsqu'il est question de production de lait, la rentabilité est devenue un concept complètement étranger, tout comme la rémunération adéquate des heures de travail effectuées ou encore la reconnaissance des prestations des éleveurs. Il n'est donc pas étonnant que les exploitations doivent fermer leurs portes l'une après l'autre, à l'image de la France qui a perdu un quart de ses exploitations laitières en dix ans.

Kjartan Poulsen, vice-président de l'EMB, exige que l'agriculture soit repensée. « Nous avons besoin d'un nouveau système, d'un système orienté sur la couverture des coûts. Rapport perturbé entre les prix et les coûts au détriment de nos propres agriculteurs, exportation nuisible et inconditionnelle, absence d'un cadre pour éviter les crises : la situation que nous rencontrons aujourd'hui montre l'échec de l'actuel système agricole. » Dans un nouveau cadre agricole, le prix doit permettre de couvrir l'ensemble des coûts de la production de lait, qu'il s'agisse de ceux d'aujourd'hui ou de ceux de demain, qui découlent de conditions de durabilité plus strictes.

Au vu des valeurs des marges, Kjartan Poulsen adresse un message clair au Commissaire européen à l'agriculture : « Monsieur Wojciechowski, ces données ne peuvent être ignorées plus longtemps. Avec les agriculteurs et agricultrices, l'industrie et le commerce, vous devez à présent aller de l'avant et œuvrer intensément à construire une agriculture juste

et rentable. »

[1] Salaires, fermages et intérêts = facteurs externes

[2] Paramètre de revenu simple = salaire des employés / h * heures de travail effectuées par les membres de la famille (sans cotisation patronale)

[3] Les données nécessaires n'étaient complètement disponibles qu'à partir de 2004.

[4] Paramètre de revenu qualifié = salaire minimum doublé / h * heures de travail effectuées par les membres de la famille (sans cotisation patronale). Pour les pays n'ayant pas de salaire minimum (Autriche, Danemark, Italie, Finlande, Suède et Chypre), c'est le paramètre de revenu simple qui a été utilisé. Suite au manque de données, le paramètre de revenu qualifié ne peut être déterminé que pour les années 2004 à 2019. Le paramètre de revenu qualifié de l'UE est une rémunération moyenne pondérée (calculée sur la base des volumes pondérés de lait dans les États membres de l'UE).

Communiqué de presse de l'EMB du 17 mars 2022

Indicateurs de marché (au 08/03)

© wrangler/Shutterstock.com

*Après un bref déclin de -1,5 %, l'indice **Global Dairy Trade** poursuit sa tendance vers le haut en ce début d'année : il a augmenté de 4,1 % le 1 février 2022 et de 4,2 % supplémentaires le 15 février. Début mars, sa*

progression continue avec 5,1 points de pourcentage.

Le prix moyen du **lait spot italien** qui se trouvait à 44,75 centimes par kg de lait en janvier 2022 a connu une croissance d'environ 2,5 % pour atteindre 45,88 centimes en février 2022. Ce montant correspond à une augmentation de 26 % par rapport au mois de février 2021. Début mars 2022, l'index a encore augmenté de 2,4 % pour atteindre 47 centimes par kg, rendant le prix du lait spot presque aussi élevé que fin de l'année dernière lorsqu'il avait

atteint sa valeur maximale au mois de décembre.

Le **prix du lait dans les 27 pays de l'UE** a crû de 1,8 % en janvier 2022 par rapport au mois précédent avec une valeur de 42 centimes par kg. Au mois de février, celui-ci a connu une légère augmentation, élevant le prix du lait à 42,25 centimes, ce qui représente une augmentation de près de 21 % par

rapport au mois de février 2021.

À la mi-janvier, le **prix du beurre dans l'UE** était de 573 euros par 100 kg et a depuis augmenté de 4,5 % jusqu'à la fin février pour atteindre 598 euros. Par rapport à la semaine précédente, le prix a grimpé de 0,7 %. Il y a un an (28 février 2021), le prix du beurre dans l'UE était à un niveau bien moins élevé de 363 euros.

Les prix du **lait écrémé en poudre dans l'UE** sont actuellement de 367 euros par 100 kilos (27 février 2022), soit une augmentation de 2,2 % par rapport à la semaine précédente et de 5,5 % sur quatre semaines. Il y a un an, celui-ci se trouvait à 235 euros (28 février 2021) et a ensuite dépassé la barre des 300 euros en novembre 2021.

Les cours des **contrats à court-terme sur les produits laitiers à l'European Energy Exchange (EEX)** : les contrats du lait écrémé en poudre pour le mois de mai 2022 ont augmenté, allant de 3 629 euros au 7 février 2022 à 3 898 euros par tonne au 7 mars, soit une augmentation de 7,4 %. Pour le beurre, les contrats du mois de mai ont également connu

une hausse pour la même période : une augmentation de 9 %, soit une évolution de 5 900 euros (7 février 2022) à 6 438 euros par tonne (7 mars 2022).

European Milk Board, mars 2022

Un prix de 50 cts / litre de lait : indispensable pour rémunérer le travail des éleveurs

Alors que se clôturent les négociations commerciales entre les fournisseurs et leurs clients, le bilan n'est pas à la hauteur des attentes des éleveurs. Les prix annoncés sont en effet bien en-deçà des coûts de production des éleveurs ; la loi EGALim prouve une nouvelle fois son inefficacité ! Industriels et distributeurs se targuent pourtant d'une hausse significative du prix du lait, mais omettent de préciser la hausse spectaculaire des charges opérée depuis plus d'un an dont les éleveurs sont directement victimes. D'après l'interprofession laitière de l'Ouest (CILOUEST), l'augmentation des charges correspondrait à une hausse de 3,35 ct par litre en octobre 2021 par rapport à l'année précédente !

© EMB - CR - APLI

Face à cette situation, l'European Milk Board (EMB) et ses deux organisations membres françaises, l'Association des Producteurs de Lait Indépendants (APLI) et la Coordination Rurale (CR), revendiquent **un prix de 50 centimes par litre de lait comme indispensable pour permettre de couvrir l'ensemble des charges et assurer une rémunération digne des éleveurs en France**. Par ailleurs, il est également impératif que les prix atteignent un niveau permettant de couvrir les coûts pour les collègues des autres pays de l'UE, qui se trouvent dans une situation tout aussi difficile.

L'élevage laitier français en pleine déprise

Depuis plusieurs années, l'European Milk Board et ses organisations membres tirent la sonnette d'alarme sur la situation de l'élevage laitier européen et particulièrement français. La situation hexagonale est en effet particulièrement critique : le nombre d'élevages laitiers ne cesse de reculer et aurait perdu un quart de ses effectifs sur la dernière décennie d'après le recensement agricole. Dans le même temps, la décapitalisation du cheptel laitier s'accélère : la France a perdu 8,2 % de ses effectifs de vaches laitières entre 2015 et 2020, et près de 441 000 vaches pourraient disparaître à l'horizon 2030 d'après l'IDELE. Le manque d'attractivité et le vieillissement de la population d'éleveurs sont de mauvaises augures pour l'avenir de la filière.

Revaloriser le prix du lait, c'est encourager l'installation des jeunes

Avec un temps de travail hebdomadaire oscillant en moyenne entre 44 et 58 heures, et malgré leur statut de chef d'entreprise, la plupart des éleveurs laitiers ont bien du mal à se verser un revenu décent. Selon la dernière étude de l'EMB, le revenu moyen perçu par les éleveurs laitiers français entre 2015 et 2019 était de 1,24 euros par heure travaillée, quand le revenu équitable dans l'Hexagone se trouvait en moyenne à 26,66 euros/heure. Difficile dans ces conditions de rendre l'élevage laitier attractif auprès de la jeune génération. Pour rappel, seule une exploitation laitière sur trois est reprise, et le rythme d'installation des jeunes a été divisé par deux depuis la fin des années 90.

Il est plus que temps de ramener de la rémunération dans les cours de ferme et de pérenniser nos outils de production, et seul un **prix de 50 centimes par litre** le permettra. Il en va de l'avenir de l'élevage laitier français !

La hausse des prix met la production laitière sous pression

© Deborah Cordwell,
wikimedia

L'explosion des prix de l'énergie a des répercussions profondes. Depuis des mois, on observe dans le monde entier que les produits laitiers deviennent plus chers. Cela peut venir du fait que de nombreux groupes alimentaires profitent de l'occasion et augmentent leurs marges à la faveur de la hausse

des prix de l'énergie.

Par ailleurs, nous constatons que la production laitière dans le monde stagne ou recule. Cette hausse des coûts, et le fait que les prix du lait ne permettent pas d'y faire face, conduit de plus en plus à des fermetures d'exploitations et à une réduction des volumes. Depuis l'abandon des quotas en 2009, le nombre d'exploitations laitières en Suisse a baissé d'un tiers. Il en reste aujourd'hui à

peine 18 000.

L'industrie laitière a toujours su maintenir les prix à un bas niveau. Dans les magasins, les prix des produits laitiers augmentent. L'indice du prix du lait de centrale de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est à la hausse depuis des mois – par contre, le prix indicatif du lait A stagne depuis plus d'un an autour de 73 centimes. Actuellement, les prix versés baissent même d'un mois à

l'autre !

Un sondage rapide auprès des exploitations laitières a donné le résultat suivant : la hausse des prix du fourrage et de l'énergie fait augmenter, à elle seule, le coût de la production de lait d'au moins 3 centimes par litre ! Il est vraiment temps que le secteur laitier se réveille. Il ne peut plus se contenter de regarder la production laitière s'épuiser en Suisse. Les quelques 2 à 3 centimes de supplément, que certaines enseignes de la distribution versent en raison des normes plus strictes imposées, n'aident en rien. Ils sont immédiatement absorbés par la hausse des coûts. Les surcoûts qu'entraînent les normes plus strictes restent, encore une fois, à la charge des familles d'agriculteurs. Et il reste encore d'autres exigences supplémentaires, décidées par le monde politique, qui s'apprêtent à entrer en vigueur.

Le secteur laitier doit revoir sa copie ! Nous avons besoin d'un changement systémique concernant la formation des prix sur le marché du lait. Le prix du lait doit être calculé, et appliqué sur le marché, sur la base des coûts de production. Nous n'avons que trop tardé. Il est inquiétant que nos représentants officiels des producteurs ne revendiquent toujours pas un tel changement de système. BIG-M et Uniterre exigent de l'Interprofession du Lait que, lors de sa réunion du 2 mars, elle relève de 9 centimes, dans un premier temps, le prix indicatif du lait A pour le trimestre prochain. Les exploitations laitières ont besoin d'un signal clair aujourd'hui afin de pouvoir prévoir leur avenir.

Berthe Darras, Uniterre, et Werner Locher, BIG-M

Nouveau record du prix du lait au producteur, mais les écarts de revenu qu'en dégagent les agriculteurs sont importants

Arla Foods augmente le prix du lait au Danemark de 2 centimes supplémentaires. C'est une bonne nouvelle pour les producteurs et productrices de lait. Par ailleurs, le prix au producteur a franchi un record dans plusieurs laiteries d'Europe, mais jusqu'à présent, la production de lait n'a pas augmenté comme on aurait pu s'y attendre.

© LDM

La Commission européenne s'en étonne, reflétant ainsi, malheureusement, son manque de compréhension des questions pratiques du travail agricole d'aujourd'hui, ainsi que de l'impact des exigences à venir dans plusieurs pays en matière de conditions de logement et de transport des animaux. À l'évidence, la stagnation de la production révèle une augmentation décalée entre les prix payés au producteur, d'une part, et le rapport entre le prix du lait et les coûts des aliments pour animaux et les charges d'intérêt d'autre part. Les dépenses des agriculteurs dépendent beaucoup des contrats qu'ils ont conclus. Ceux qui achètent actuellement des aliments pour animaux, de l'électricité et du diesel à un prix quotidien paient plus que les agriculteurs qui ont signé un contrat à l'automne dernier.

Les exemples ci-dessous illustrent les prix de certains produits prévus dans les contrats signés à l'automne dernier en regard des niveaux de prix actuels. Les prix actuels des pesticides et des engrais sont des estimations car il est difficile de trouver des produits à acheter actuellement, les matières premières et la logistique étant entravées par la guerre en Ukraine. Tous les prix sont exprimés hors TVA et hors taxes.

- L'électricité coûte 3-5 centimes par KWh dans le cadre des contrats conclus en automne, alors que le prix quotidien actuel est de 11-13 centimes.
- Le diesel coûte 36-48 centimes dans le cadre d'un contrat d'automne, alors que le prix quotidien actuel est de 85 centimes le litre, soit plus du double que dans les contrats.
- Le concentré coûte 27-35 centimes le kilo dans le cadre d'un contrat, en fonction de sa composition. Les prix actuels sont difficiles à trouver.
- Les prix des pesticides ont augmenté de 60 à 80 pourcent et les prix sont flottants.
- L'engrais acheté sous contrat coûtait 34 centimes en automne, alors qu'il coûterait actuellement plus de 67 centimes par kilo, mais les engrais sont actuellement indisponibles sur le marché.

Les agriculteurs et agricultrices danois signent de nombreux contrats : électricité, aliments pour animaux, engrais, diesel et pesticides. Globalement, ces coûts variables peuvent engendrer des différences allant de 10 000 à 100 000 euros, selon la taille du cheptel et la signature ou l'absence de contrats par les agriculteurs.

Lone Vestergaard, rédactrice spécialisée, Landsforeningen af Danske Mælkeproducenter (LDM)

Des tendances dangereuses dans le secteur laitier letton

Le secteur laitier letton a observé une tendance dangereuse au cours des derniers mois. Depuis septembre 2021, nous constatons un écart significatif entre les prix d'achat les plus hauts et les plus bas perçus par les agriculteurs

et les producteurs de lait.

D'après le Centre de données agricoles, les prix d'achat du lait varient considérablement. Bien entendu, le prix d'achat dépend de nombreux facteurs, comme la qualité du lait et le volume livré. Il est normal qu'il y ait des écarts de prix entre les exploitations, mais dans une moindre mesure que ce que nous observons actuellement.

En août 2021, le prix d'achat du lait était compris entre 0,2382 et 0,36 euros par litre, une différence d'environ 34 %. En décembre, il était entre 0,2709 et 0,47 euros par litre, donc un écart de près de 42 %. Ce fossé continue de se creuser en 2022.

À cela vient s'ajouter une hausse brutale des prix de l'électricité payée par les agriculteurs : bien que le gouvernement verse une compensation pour le coût de l'électricité (entre 10 et 40 %), il est clair que les agriculteurs et agricultrices ont du mal à joindre les deux bouts. Le prix des carburants, déjà à un niveau record, continue de grimper rapidement.

Dans ce contexte dramatique, les agriculteurs et agricultrices ressentent depuis plusieurs mois la pression exercée par les hausses marquées du prix des matières premières. Le prix du fourrage a augmenté de 40 %, celui des micro-minéraux encore davantage. Par rapport au printemps dernier, le prix des semences de céréales a crû de 50 %, ce qui signifie que le coût du fourrage de culture propre augmentera aussi.

Kaspars Melnis, du Conseil de coopération des organisations agricoles lettones : « La situation globale, qui s'accompagne d'une hausse brutale des prix dans le secteur agricole, nous impose de raviver de manière urgente le débat interminable sur la réduction de la TVA sur les produits frais comme le pain, la viande, le lait et les œufs, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays de l'Union européenne. Par exemple, la TVA sur les aliments en Irlande et à Malte est à 0 %. Dans d'autres pays de l'UE, comme en Allemagne, elle est à 7 %. En Lettonie, elle est à 21 %. Bien entendu, une telle mesure ne représentera pas un soutien direct aux entrepreneurs, mais elle aura une grande importance pour nos citoyen.ne.s. La hausse des prix touchant tous les biens et les services, la pression s'accroît sur les entrepreneurs pour qu'ils augmentent les salaires en conséquence. Comparé à il y a deux mois, les consommateurs ne peuvent plus acheter la même quantité de nourriture avec le même salaire. Face à la hausse continue des prix des aliments, le gouvernement doit adopter des instruments à long terme pour soutenir ses citoyens et ses entreprises car des mesures uniques et limitées dans le temps ne permettront pas de préserver le système à longue échéance. »

Kaspars Melnis, expert laitier, Conseil de coopération des organisations agricoles lettones (LOSP)

Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !

L'augmentation du prix du lait en 2021 reste insuffisante

Le prix d'achat moyen du lait aux producteurs belges en 2021 s'élève à 36,5 centimes par litre (prix brut moyen aux taux de protéine et de matière grasse réels) d'après les chiffres de la Commission européenne. Cela signifie une hausse de 17 % par rapport au prix moyen de 2020 (31,3 cts/litre). Cette hausse s'explique principalement par les prix élevés de novembre (41,1 cts/litre) et de décembre (45,6 cts/litre).

Malgré cette augmentation significative, le prix moyen du lait en 2021 reste inférieur au coût de production (rémunération standard du producteur incluse). En effet, d'après l'étude la plus récente réalisée par le BAL (Büro für Agrarsoziologie & Landwirtschaft, Allemagne), le prix du lait devrait s'élever à **au moins 46,8 centimes par litre** à l'avenir pour que le salaire horaire perçu par le producteur laitier soit décent. L'attractivité de la profession de producteur laitier pour le futur en dépend directement.

Le MIG se réjouit de la diminution de la cotisation des laiteries à MILKBE

MILKBE a récemment annoncé que la cotisation obligatoire payée par les producteurs laitiers diminuera en 2022 de 8,05 à 6,05 centimes par 1000 litres de lait, suite à une révision à la baisse du fonds botulisme. Le MIG se réjouit de cette diminution, qui était une de ses revendications. Pour rappel : MILKBE est une « organisation de branche » créée en 2019 par l'Agrofront (FWA, Boerenbond et ABS) et la Confédération belge de l'industrie laitière pour la filière lait belge. MILKBE traite principalement de la durabilité, des standards de qualité et plus marginalement des relations entre les producteurs et industrie laitière. Le budget de MILKBE inclut des cotisations des producteurs et de l'industrie.

Plan stratégique PAC wallon intègre en grande partie les revendications du MIG

La Wallonie a présenté son « Plan stratégique PAC 2023-2027 » le 17 janvier 2022. Ce plan doit maintenant être validé par la Commission européenne pour entrer en vigueur en janvier 2023. Les mesures d'aide défendues par le MIG y ont en grande partie été intégrées. En effet, sur base des informations actuelles :

- Le budget réservé au paiement redistributif sur les 30 premiers hectares de chaque exploitation a été revu à la hausse. Il représentera environ 130 euros par hectare, qui contribueront à maintenir des exploitations de taille familiale.
- Les aides couplées aux vaches laitières ont été maintenues. Elles s'élèveront à maximum 25 euros par vache.
- Des éco-régimes éligibles dans les exploitations laitières, tels que le maintien des prairies permanentes (montant de base 44 €/ha) et la couverture des sols (prairies incluses) en hiver (15 à 45 €/ha).

Communiqué de presse du MIG du 31 janvier 2022

Le Label bas carbone en France

Le « Label bas carbone » vient certifier des projets agricoles en France qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si un projet remplit les conditions d'attribution du label et peut donc être reconnu, des investisseurs du secteur privé peuvent acheter ces certificats et les utiliser pour compenser leurs propres émissions. Le prix des certificats est communiqué en euros par tonne de réduction du carbone. L'association Carbon'agri devra mettre en relation les agriculteurs qui réduisent leurs

émissions avec des investisseurs potentiels.

Qu'est-ce que le Label bas carbone ?

Le Label bas carbone est le premier label français du ministère de la Transition écologique qui récompense les changements de pratiques dans le but de lutter contre le changement climatique. Il faut compter environ 30 à 35 euros la tonne de carbone vendue et, pour l'instant, la démarche concerne les exploitations en polyculture-élevage de ruminants et les grandes cultures.

Qui finance ?

Des privés, des entreprises, des collectivités, des « pollueurs » qui veulent acheter du vert en profitant de la défiscalisation. Des entreprises comme Air France peuvent ainsi communiquer auprès de leurs usagers en vantant la neutralité carbone de leurs vols, car compensés par l'achat de crédits agricoles. Une association s'est créée pour centraliser les projets des agriculteurs (ou collectifs GIEE) et les mettre en relation avec les financeurs. Cette association s'appelle France Carbon'agri, et est gérée par les syndicats spécialisés Élevage de la FNSEA, syndicat majoritaire. Encore une pompe à fric ?

Qui peut y prétendre ?

Les personnes souhaitant prétendre à l'aide doivent répondre à un appel à projets dans lequel sont établies des prévisions de réduction d'émission de CO₂. Ces prévisions permettent à France Carbon'agri de chercher des financeurs. Les agriculteurs doivent mener des actions pour réduire leurs émissions de CO₂ :

- réduire leur consommation d'énergie
- une gestion économe du troupeau
- sélectionner une alimentation moins émettrice de CO₂ pour les animaux

Chaque action a un faible impact donc il faut jouer sur de nombreux leviers, sachant qu'il faut arriver à un total de -15 %.

Et pour mieux stocker le carbone :

- mise en place de couverts
- prairies temporaires dans les rotations
- implantation de haies, prairies – ...

Montant de l'aide

Un agriculteur peut espérer toucher entre 5 000 et 9000 euros au total pour les cinq ans et le versement est réalisé en fin de projet (au bout des cinq ans). Autant dire pas grand-chose, sachant qu'en plus cette aide n'est pas garantie puisqu'elle est conditionnée au résultat ! Un aléa ou un mauvais paramétrage peut donc tout faire capoter.

L'avis de la CR

Pour la CR, il est indispensable de raisonner en bilan net, en particulier pour ce qui concerne les contributions positives de l'agriculture, comme l'absorption et le stockage du carbone, qui doivent être prises en compte. Aussi, si la CR

apprécie que l'on reconnaisse enfin le rôle dépollueur de l'agriculture, le syndicat voit dans la méthode une faille rédhibitoire qu'il convient de corriger : toutes les pratiques extensives pour l'élevage et les pratiques de conservation des sols pour les cultures, pourtant largement vertueuses, sont totalement exclues du dispositif. En effet, la labellisation impose une marge de progrès mesurable et significative qui n'est pas atteignable quand on est déjà au meilleur niveau.

L'erreur de certaines régions

Ce qui est grave, c'est que certaines régions souhaitent conditionner leurs aides régionales à la mise en place de ce label. C'est d'autant plus scandaleux dans les régions d'élevages extensifs où les éleveurs déjà vertueux, ne pouvant donc pas répondre aux exigences du label, ne seront plus éligibles aux aides régionales !

Coordination Rurale

QM+ : un scandale qui ne devrait plus nous surprendre !

Le syndicat majoritaire, la Raiffeisenverband (fédération des coopératives laitières), la fédération de l'industrie laitière et la fédération allemande du commerce alimentaire (BVLH) se sont mis d'accord sur un supplément de 1,2 centimes par kg pour le lait cru certifié QM+. L'hypothèse prédominante dans l'élevage laitier était que ce supplément serait payé pour tout le lait produit respectant les conditions QM+. Mais le secret est désormais éventé : les 1,2 centimes par kg ne seront versés que pour les quantités de lait réellement vendues sous le label QM+ !

© BDM

Lorsque nous avons évoqué cette question, on nous a répondu que l'on ne voulait rien dire avant d'avoir trouvé un accord. Lors de l'introduction du lait QM il y a plus de 15 ans, l'association de protection initiée par le BDM a permis dans un premier temps d'arrêter la mise en œuvre du lait QM dans le sud de l'Allemagne. Malheureusement, de plus en plus de laiteries ont ensuite poussé leurs fournisseurs vers ce QM dans les coulisses. En fait, une relance de l'association de protection serait tout à fait indiquée, à condition que de nombreux agriculteurs et agricultrices retrouvent le courage de s'engager dans cette association pour défendre leurs intérêts.

Visioconférences en mars 2022

Après le grand succès de la visioconférence « Marché, politique et BDM en mouvement » en décembre dernier, le BDM a poursuivi sa série. Le 3 mars, par exemple, la table ronde des femmes du BDM a eu lieu en ligne ainsi que mi-mars une autre visioconférence de la série *BDM live*. Cette fois-ci, le thème portait sur « La course aux normes », avec un accent particulier sur QM+, et nous avons pu accueillir environ 180 invités.

Le ministère en faveur de règles uniformes de l'UE sur l'étiquetage de l'origine

Le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) mise sur une réglementation européenne pour rendre obligatoire l'étiquetage de l'origine des aliments au niveau national. Cette position est motivée par l'hypothèse qu'une réglementation européenne permettrait de créer plus de transparence et des conditions de concurrence équitables. Une proposition de réglementation européenne émanant en ce sens de la Commission européenne n'est toutefois pas attendue avant le deuxième semestre 2022. Une solution purement nationale n'est prévue que si les propositions de l'UE ne sont pas assez ambitieuses. Le porte-parole du groupe parlementaire conservateur (CDU/CSU) au Bundestag a critiqué le gouvernement fédéral. Il ne comprend pas que la France puisse introduire un étiquetage national obligatoire de l'origine et pas l'Allemagne. « Mais c'est justement le temps que n'ont pas de nombreux éleveurs de porcs en Allemagne », a déclaré Albert Stegemann.

Aussi important et juste que soit un étiquetage obligatoire de l'origine, un problème de marché, tel qu'il existe actuellement dans le secteur porcin et dans l'élevage en général, ne peut pas être résolu de cette manière. Seule une production adaptée à la demande pourrait y remédier.

Henrik Kramer, responsable de la communication politique et publique, Bundesverband Deutscher Milchviehhalter (BDM)

Plus de bio - pas de problème?

Ces dernières années, la production d'aliments bio bénéficie d'une attention croissante. Les nouvelles stratégies vertes de l'UE misent également sur une augmentation de la production bio car on compte sur ses effets positifs sur l'environnement et le climat. Un producteur de l'EMB au Danemark partage dans cette vidéo son expérience et ses réflexions sur ce sujet : Plus de bio – Pas de problème ?

[Cliquer ici pour regarder la vidéo](#)

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-marsavril-2022.html>